

Compte-rendu de la Réunion du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 21

Membres présents : 14

Membres votants : 15

Le compte-rendu du 23 juin 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

EMPRUNT TELE RELEVE

Le comité syndical, après avoir délibéré, autorise Mr le Président à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 boulevard Volney à LAVAL (53) un emprunt de 200 000 € dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 15 ans.

Le Conseil syndical autorise son Président délégué dûment habilité, à signer le Contrat de Prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUE AUX COMPTABLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à la majorité (4 contre, 2 abstentions, 8 pour) :

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr BUCHET Bruno, Receveur municipal,
- lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires à partir de l'année 2016.

INDEMNITE SECRETARIAT

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de porter l'indemnité mensuelle du secrétariat à 380 € brute, à compter du 1^{er} janvier 2016.

RECONDUCTION MARCHE ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Le Président à signer le contrat de conseils à maître d'ouvrage pour l'année 2016.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation établi par le Président, les membres du comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décident d'engager les dépenses d'investissement suivantes au budget 2016 :

- Le remboursement des emprunts,
- La mission d'assistance du cabinet DAMO,
- Le télé-relevé,
- Le raccordement au réseau du lieu-dit « Mirson » St Mars la Brière
- Le renouvellement de la canalisation rue de Bel Air

Les crédits affectés seront liés au résultat global de l'exercice.

Décident de respecter les engagements pris en section de fonctionnement, à savoir :

- le remboursement des intérêts des emprunts
- le calcul de l'amortissement des immobilisations,
- l'inscription des subventions d'équipement équilibrées par une reprise de l'annuité pour la somme correspondante,
- les contrats d'assurance et les contrats de maintenance informatiques,
- la redevance forfaitaire d'un montant de 300 € allouée à la commune du Breil pour l'entretien du matériel informatique, photocopieur et frais postaux pour envoi des courriers,
- l'indemnité de secrétariat.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SFR MONTIFAUT

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention d'occupation privative du domaine public pour l'installation d'équipements techniques constituant une station radioélectrique sur le château d'eau situé à Montifaut sur la commune de Soultré.

EARL MORTEUVRE

Mr le Président présente le dossier de l'enquête publique relatif à la demande d'autorisation pour l'extension d'un élevage avicole de 100 800 animaux équivalents présentés par l'EARL de Morteuvre.

Etant donné que le réseau d'eau potable ne sera pas impacté par ce projet, le conseil syndical émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Le Président,
Jean-Paul HUBERT,**



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat scribbled and overlaps a circular official stamp. The stamp is from the Mairie (Municipality) of Le Breil s/Mérize, with the postal code 72370. The text on the stamp includes 'Mairie', 'Le Breil s/Mérize', and '72370'. The top part of the stamp is partially obscured by the signature.